



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYGÉNÉTIQUE POUR LA PÉRIODE 2020-2025

08/07/20

Le département de l'Aisne, essentiellement composé de milieux agricoles et naturels variés, dont 140 000 hectares de forêts, est propice à la présence de la faune sauvage. L'atteinte d'un équilibre est donc essentiel pour permettre une bonne cohabitation des activités agricoles, forestières et cynégétiques.

La fédération départementale des chasseurs de l'Aisne regroupe environ 13 000 chasseurs.

La saison de chasse 2019-2020 a été marquée par le record du nombre de prélèvements de sangliers : 15 250 animaux. Dans une moindre mesure, une tendance similaire s'observe en ce qui concerne l'espèce cerf élaphe. Toutefois, au cours de l'année 2019, 1 236 hectares de terres agricoles ont fait l'objet d'indemnités suite à des dégâts causés essentiellement par l'espèce sanglier (1 131 hectares).

Le schéma départemental de gestion cynégétique du département de l'Aisne a été approuvé le 20 mai 2020 pour une période de 6 ans (2020-2025). Il vise à cadrer l'activité cynégétique dans l'objectif d'organiser une chasse économiquement viable, socialement équitable et écologiquement responsable.

Ce document, opposable aux pratiquants de la chasse, a été élaboré par la fédération départementale des chasseurs de l'Aisne en concertation avec les représentants des intérêts agricoles et forestiers. Il porte notamment sur les points suivants :

- les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs ;
- les plans de chasse (grand gibier) et les plans de gestion (petit gibier)
- les actions permettant d'améliorer la pratique de la chasse, telles que la fixation des prélèvements maximums autorisés, la régulation des animaux prédateurs ou encore les lâchers de gibiers ;
- les actions menées en vue de préserver, de protéger ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
- les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- les modalités d'agrainage ;
- les règles assurant la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs.

Pour le département, le schéma s'articule autour de 3 grandes orientations déclinées en 44 objectifs : la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats, la gestion durable et l'environnement social des pratiquants. Le schéma départemental de gestion cynégétique du département de l'Aisne a été signé ce mardi 7 juillet 2020 par Ziad Khoury, préfet de l'Aisne, et Franck Demazure, président de la fédération départementale des chasseurs de l'Aisne.

Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02